



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 58710

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le rejet d'indemnisation par l'ASSEDIC des personnes ayant quitté volontairement leur emploi. Il n'est nullement tenu compte des raisons ayant suscité ce départ volontaire (rapprochement familial, maladie), et ces personnes se retrouvent sans ressources après avoir travaillé et cotisé pendant de nombreuses années. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour ne plus les sanctionner, tenir compte de leurs années de cotisations ainsi que des motifs les ayant amenées à cette décision de départ volontaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58710

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1476

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)